

David Clarinval : « Parler de recul sur l'IVG, voilà l'hypocrisie socialiste »

AVORTEMENT Le chef de groupe MR à la Chambre est déçu de l'accueil réservé au texte

- Le député fédéral MR concède que le texte aurait pu aller plus loin.
- Mais il défend les avancées réalisées.

ENTRETIEN

Le débat sur l'avortement continue d'enflammer les différentes familles politiques. L'échange de vues entre la socialiste Karin Lalieux et la CDH Catherine Fonck - *Le Soir* du 14 juillet - a montré que sur cette thématique, PS et CDH étaient irréconciliables. Le libéral David Clarinval prend la parole à son tour.

David Clarinval, vous êtes le chef de groupe MR à la Chambre. Le texte de votre majorité sur la sortie de l'IVG du code pénal n'est pas des mieux accueillis.

Nous sommes déçus de l'accueil réservé à notre texte. Si on reprend le contexte général, il y a des conservateurs au gouvernement sur les questions éthiques, et c'est grâce aux libéraux qu'est intervenue l'avan-

cée historique de la sortie de l'IVG du code pénal qui, je le rappelle, n'était pas dans l'accord de gouvernement.

« Vu le refus de nos partenaires, nous avons préféré maintenir des sanctions qui, de toute façon, ne sont pas appliquées », explique David Clarinval.

SYLVAIN PIRAUX.

Cette avancée n'est pas intervenue quand le PS était au pouvoir. Le Centre d'action laïque nous avait envoyé un document avec ses positions sur le sujet. Nous les avons rencontrées à 70 %. Et la sortie du code pénal, demandée par tous, est là. C'est historique. Le parti socialiste n'imaginait pas que l'on obtienne cette avancée. Et alors qu'ils disaient qu'ils voteraient le texte s'il advenait, ils disent aujourd'hui qu'il est insuffisant.

Peut-on vraiment parler de texte historique quand on voit que les sanctions pénales sont maintenues ? On sort les sanctions du code pénal, mais on les remet dans d'autres

textes. Cela ne revient pas au même ?

Dans le texte de l'opposition, il y avait encore des sanctions pénales contre les médecins. C'est hypocrite de nous attaquer pour cela.

Mais pas contre les femmes. C'est surtout cela qui est critiqué.

Nous n'avons pas pu obtenir tout. Quand on fixe un cadre légal, il faut bien prévoir des sanctions pénales pour le faire respecter, pour éviter que ces avortements soient pratiqués dans des délais déraisonnables ou dans des conditions déplorable.

L'opposition (hors le CDH) estime que le texte va inciter les parquets à engager des poursuites, même à 13 semaines. Vous êtes favorable à l'application des sanctions dans ce cas-là ?

Non, mais cela nous n'avons pas pu l'obtenir. Vu le refus de nos partenaires, nous avons préféré maintenir des sanctions qui, de toute façon, ne sont pas appliquées. Mais je suis content des avancées que

nous avons obtenues.

Lesquelles ?

La sortie du code pénal. Et une augmentation du nombre de semaines au-delà desquelles on ne peut plus avorter.

Cela reste 12 semaines.

Non, parce que nous avons obtenu que si l'avortement est demandé à une semaine moins un jour, le délai de réflexion de six jours puisse être intégré. On arrive donc presque à 13 semaines. Mais bon : s'il y a un reproche avec lequel je suis d'accord, c'est qu'on aurait voulu aller plus loin. Je suis en faveur d'un délai de 18 semaines, comme l'ont préconisé d'ailleurs bon nombre d'experts que nous avons entendus. Mais cela ne doit pas occulter les avancées que nous avons obtenues : la sortie du code pénal, le fait qu'on arrive presque à 13 semaines et la suppression possible du délai de réflexion si le médecin estime qu'il y a urgence. Dire, comme le fait le PS, que c'est un recul, c'est de la mauvaise foi. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY